



Réseau des  
Conseils de Développement  
De la Région Grenobloise

**SCOT 2030**

**Bilan-Evaluation**



**Contribution n°2**

**Conseils de Développement de Grenoble Alpes Métropole  
Conseil de Développement du Grésivaudan  
Conseil de Développement du Pays Voironnais  
Conseil de Développement de Saint Marcellin Vercors Isère**

# Pour une participation citoyenne à l'évaluation du SCOT

Le Réseau des Conseils de Développement a participé à l'élaboration du SCOT de 2009 à fin 2012, au sein de la démarche « Pour un SCOT Participatif ».

A ce titre, ses membres ont souhaité s'engager dans l'évaluation du document, 6 ans après son adoption.

## Table des matières

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE A L'EVALUATION DU SCOT .....    | 2                           |
| LE PARTI PRIS DU BIEN VIVRE .....                                | 3                           |
| CE QUE NOUS RETENONS DE LA DEMARCHE .....                        | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |
| SCOT ET BIEN VIVRE : UNE QUESTION D'EQUILIBRE ? .....            | 7                           |
| ANNEXE 1 : PARTICIPANTS A L'ELABORATION DE LA CONTRIBUTION ..... | 8                           |
| ANNEXE 2 : ALLER PLUS LOIN : IDEES D'ICI OU D'AILLEURS .....     | 9                           |
| ANNEXE 3 – CONTRIBUTION N°1.....                                 | 10                          |



Cette contribution a été débattue et validée lors de la Coordination des Conseils de Développement du 28 novembre 2018.

Nous y donnons un avis sur la manière dont les élus tiennent compte des préoccupations rassemblées dans la contribution transmise en avril 2018<sup>1</sup> autour du Bien vivre. Nous y faisons également un retour sur le processus d'évaluation et sur les éléments partagés entre élus dans les séminaires.

## Le parti pris du Bien Vivre

### Sur le fond

Cette contribution citoyenne à l'évaluation du SCoT s'est articulée autour d'une réflexion sur le Bien Vivre, dans la continuité des contributions de 2009 à 2012.

Le référentiel pour ouvrir le questionnement évaluatif du SCoT fut IBest (Indicateurs d'un Bien-Être Soutenable et Territorialisé) expérimenté sur la Métropole Grenobloise.

Des questions complémentaires au référentiel d'évaluation menée par l'EPSCoT ont donc été transmises par un courrier en avril 2018.

La participation au Forum International du Bien Vivre a confirmé la pertinence de cette orientation de travail.

### Sur la forme

Cette participation citoyenne s'est déroulée en parallèle des quatre temps de séminaires réservés aux élus du territoire. Le Réseau des CD, destinataire des supports et comptes-rendus des séminaires, a donc organisé son action pour alimenter la réflexion des élus en amont des deux premiers séminaires de mai et juillet.

Lors d'une rencontre avec les élus en juillet 2018, l'échange a été organisé entre des membres des quatre CD et des élus du Comité Syndical autour de quatre grandes questions

- Sur la mise en œuvre du SCoT : constate-t-on un croisement entre les politiques liées à l'urbanisation et à la mobilité ? quel effet sur la qualité de vie des habitants, notamment en termes de rythmes de vie et d'accès à l'emploi ?
- Observe-t-on un impact du SCoT et des politiques publiques en matière économique ?
- L'évaluation permet-elle de détecter le renforcement, voire la création, de déséquilibres en matière de logements, de déplacements, ... ?
- Les orientations volontaristes du SCoT ont-elles générées une rupture ?

Les travaux du Réseau se sont poursuivis à l'automne sans interaction spécifique avec l'EPSCoT jusqu'à une rencontre avec le Président de l'EPSCoT prévue le 4 décembre.



<sup>1</sup> Annexe n°3

# Une évaluation pertinente, mais incomplète

## Sur la méthode

### Nous avons apprécié

- réception régulière des documents de séance des séminaires SCoT et des comptes-rendus
- organisation d'une réunion le 11 juillet 2017 par le Réseau des CD, avec les élus du SCoT. Riche d'échanges, mais un format qui ne permet pas d'aller en profondeur sur les sujets abordés
- un retour positif rendu aux travaux du Réseau et du C2D sur le SCoT par le VP à l'Aménagement du territoire de Grenoble Alpes Métropole, Président du SCoT, le 24 septembre en plénière du C2D

### Mais nous regrettons

- pas d'acte fort du SCoT pour associer les CD aux séminaires du SCoT (un souhait technique ou politique ?)
- un accusé-réception des contributions mais sans réponse sur le fond ni prise en compte
- absence de prise en compte des demandes d'indicateurs de Bien Vivre dans le référentiel évaluatif

**Le regret d'avoir été insuffisamment associés, sans prise réelle sur le processus au contraire de l'élaboration du SCoT**



## Sur le fond

Les questions soulevées par les Conseils de Développement ont-elles fait évoluer le référentiel d'évaluation du SCoT ? Les élus se sont-ils emparés de ces sujets pour en débattre ?

Nous observons des niveaux de prise en compte dans les supports et comptes-rendus des séminaires.

- « **Bien pris en compte** » : lorsque certains sujets sont bien présents et débattus
- « **C'est un début** » : lorsque les sujets sont en partie abordés
- « **A (re)travailler** » : lorsque les sujets n'ont pas été abordés

| <b>Bien pris en compte : Des orientations partagées</b>   | <i>Questions soulevées pour la suite</i>  |
|---|---|
| Observation fine de la réalisation des logements par rapport au prévisionnel.                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents de programmation de construction de logement peuvent-ils évoluer plus en continu et être réajustés plus souvent ?</li> <li>- comment agir en l'absence de PLH sur certains territoires?</li> </ul>   |
| Non-corrélation entre politiques logement et déplacement  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- comment agir en l'absence de PLUi sur certains territoires?</li> <li>- comment agir quand des catégories socio-professionnelles fuient la ville dense ?</li> <li>- doit-on continuer à prôner la densification de la ville ?</li> </ul>  |
| Elargissement de l'approche économique (productif, résidentiel, présentiel, ...)                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- quelle appropriation en profondeur par les élus et techniciens de ces nouvelles façons d'aborder l'économie ?</li> <li>- comment intégrer la notion de ville « fabricante » (économie circulaire, Repair Café, FabLab, agriculture urbaine...)?</li> </ul>   |
| Equilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- peut-on catégoriser selon la nature de l'urbanisation (logements, espaces économiques, infrastructures, ...) ?</li> <li>- peut-on donner un statut spécifique pour les espaces agricoles participant à l'autonomie alimentaire locale ?</li> <li>- Sur les coteaux, comment conjuguer mutation agricole, urbanisation et risques ?</li> </ul>          |
| « Interprétation » des règles sur les espaces commerciaux et sur l'urbanisme : quand le SCoT ne suffit pas. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- peut-on faire un inventaire des « interprétations » des règles ambiguës ou qui ont fait débat durant les 6 premières années de mise en œuvre ?</li> <li>- peut-on donner à l'EPSCoT des moyens d'action plus coercitifs pour s'assurer de la bonne application de ses prescriptions ? Un EPSCoT vigilant et garant de la bonne application?</li> </ul> |

| <b>C'est un début : Des angles morts, des émergences à suivre</b>   | <i>Questions soulevées pour la suite</i>   |
|---|--|
| Articulation entre les politiques touristiques et les politiques logements, déplacement, espaces naturels ... | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les indicateurs choisis sont-ils suffisants et pertinents ?</li> <li>- Peut-on représenter spatialement les politiques touristiques, pour mieux visualiser l'impact de ce pan de l'économie ?</li> </ul>  |
| Articulation entre les politiques touristiques des territoires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'EPSCoT peut-il être initiateur d'un inventaire des démarches interterritoriales existantes ?</li> <li>- Le SCoT peut-il favoriser le maillage entre initiatives publiques et privées en matière de tourisme ?</li> <li>- Est-il envisagé d'ouvrir les réflexions interterritoriales (cf marketing interterritorial), aux territoires qui ne sont pas dans le SCoT, mais directement impliqués ou impactés : Oisans, Matheysine, PNR Vercors et Chartreuse... ?</li> </ul> |
| Constat d'un renforcement de la déconnexion entre lieu d'habitation et lieu d'emploi                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- le travail en commission thématique est une phase intéressante qui ne peut pas se passer d'une approche systémique.</li> <li>- ne doit-on pas définitivement arrêter de vouloir corrélérer logement et emploi ?</li> </ul>  |

|  |  |
|--|--|
| Prise en compte de certains sujets émergents : bien vivre, autonomie alimentaire, santé et urbanisme, nouvelles formes d'économie, e-consommation, ... | <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir et suivre des indicateurs révélateurs de ces sujets émergents</li> <li>- si ces questions ne sont pas du ressort direct du SCoT, pourraient-elles être abordées malgré tout au sein des travaux de l'EPSCoT pour faire culture commune ?</li> <li>- peut-on évaluer l'impact de ces sujets en matière de consommation d'espaces ?</li> <li>- peut-on faire le point sur les bonnes pratiques, les expérimentations, ... déjà engagées par les territoires sur ces sujets émergents ?</li> </ul>   |
| Prise en compte des rythmes de vie   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- peut-on aborder la mobilité autrement que par le seul motif domicile-travail, qui reste minoritaire dans les déplacements ?</li> <li>- des indicateurs à suivre pour mettre en évidence les activités qui impactent sur les rythmes de vie : par exemple taux de fermeture de commerces en centre-bourgs, heures de télétravail, ouverture de lieu de coworking, ...</li> </ul>   |
| Un SCoT au fil de l'eau qui ne permet pas suffisamment des démarches de rupture  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les leviers les plus forts pour engager cette rupture ?</li> <li>- Comment assurer la continuité du suivi du SCoT en dépit des échéances électorales ? Une pédagogie du SCoT en continu pour les élus et les habitants ?</li> <li>- Comment inciter à des choix politiques plus radicaux et une mise en œuvre moins timide ? Réfléchir à ce que l'EPSCoT doit faire, fait et peut faire : aller vers un SCoT plus vigilant, plus prescripteur, plus garant ?</li> <li>- Concernant la mobilité, le SCoT peut participer à définir la stratégie générale mais la priorité doit être de créer une structure commune dédiée sur le territoire du SCoT pour réfléchir et agir ensemble dans la continuité</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
| <b>A (re)travailler ? De l'évaluation à la gouvernance ?</b>   | <i>Questions soulevées pour la suite</i>  |
| Impact des grands prescripteurs <sup>2</sup> sur les équilibres et mise en œuvre de certaines politiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier tous les flux générés par les superstructures et grands projets (flux auto, déchets, logistique, ...)</li> <li>- Peut-on inciter à réaliser des études d'impact territorial pour les grands projets qui seraient discutées au sein d'une assemblée réunissant les grands prescripteurs, les PPA et la Société Civile Organisée, comme les Conseils de développement ?</li> <li>- Où en est la réflexion interterritoriale sur les Zones d'Activité Economique stratégiques à l'échelle du SCoT ?</li> <li>- Pour un SCoT animateur du débat territorial avec l'assistance d'autres lieux opérationnels (ex : CAUE, SYMBHI, ...) ?</li> </ul> |
| Action du SCoT sur les paysages urbains, l'espace public, les esthétiques                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- si ces questions ne sont pas du ressort direct du SCoT, pourraient-elles être abordées malgré tout au sein des travaux de l'EPSCoT pour faire culture commune ?</li> </ul>   |
| Actions visant à « faire ville »   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne plus transiger sur l'exposition au risque santé, localiser l'urbanisation en fonction de ce critère prioritaire et non en fonction d'opportunité</li> <li>- Le SCoT peut-il mieux accompagner les territoires sur la question de l'exposition aux risques : pédagogie, culture du risque, partage d'expérience, ... ?</li> <li>- comment le SCoT peut évoluer pour basculer définitivement vers un urbanisme résilient ?</li> </ul>   |
| Une évaluation globale qui gomme parfois les situations hétérogènes                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- souhait d'une analyse plus fine par territoire, genre, catégorie socio-professionnelle, en fonction des densités, ...</li> <li>- Créer un tableau de bord accessible à tous, et des données ouvertes, permettant l'implication citoyenne</li> </ul>  |

<sup>2</sup> Universités, Centres Hospitaliers, Administrations déconcentrées d'Etat, Département, PNR, Collectivités locales...

## SCoT et Bien vivre : une vision élargie de l'équilibre ?

Nous avons été sensibles à la dimension de l'équilibre tout au long de ce processus d'évaluation. Le souci de l'équilibre et du rééquilibrage est déjà largement présent dans la partie 4 du DOO (*Equilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines*). Cité à plusieurs reprises, ce concept a fait l'objet d'un séminaire spécifique et on le retrouve (développement des équilibres ou rééquilibrer) dans le document de synthèse des séminaires (diapos, 82, 85, 86, etc.)

*L'évaluation de la mise en œuvre du SCoT s'est focalisée sur cette approche de l'équilibre dans la planification.*

Lors du Forum International Bien Vivre, en mai 2018, les participants ont été interpellés par Pablo Solon, sur le nécessaire équilibre à trouver entre ce qui est pris et donné, ce qui est construit ou détruit,<sup>3</sup>... « Ce qui rend une société vigoureuse, ce n'est pas sa croissance mais sa contribution à l'équilibre ».

*Notre vision de l'équilibre est donc plus large, plus citoyenne et nous considérons que c'est de la responsabilité du système SCoT de se l'approprier et d'assurer sa diffusion au sein des politiques qui découlent du SCoT.*

Et pour cela « Nous avons besoin de nouveaux indicateurs qui incluent les aspects aujourd'hui négligés [...] : la restauration de l'équilibre avec la nature, l'harmonie entre êtres humains, la complémentarité, etc. Ces nouveaux indicateurs seraient plus qualitatifs que quantitatifs [...] »

Cela nécessiterait évidemment de s'approprier de nouveaux indicateurs plus révélateurs de la vie du territoire que de son développement. L'établissement de tels indicateurs ne nous est cependant pas accessible et nécessite une ingénierie dont nous ne disposons pas.

Nous avons observé qu'au cours du dernier séminaire de novembre, il a été fait mention de cette entrée par le Bien Vivre et la Qualité de vie. Certains territoires ont adopté cette entrée<sup>4</sup> et nous proposons à l'EP SCoT de suivre les exemples des territoires cités : Toulouse, Strasbourg, Grenoble et surtout le Grand Narbonne. En particulier, sur Narbonne, a été réalisée une application permettant de visualiser les résultats sur l'ensemble du territoire ou commune par commune.

A Grenoble, la démarche IBEST (Indicateurs du Bien Etre Soutenable Territorialisé) a permis une première prise de conscience. Dans quelques mois, paraîtront les résultats d'une seconde enquête IBEST, pilotée par Grenoble Alpes Métropole. Cette enquête est précieuse car elle s'autorise à questionner ce qui n'est pas d'ordre réglementaire.

Ne serait-ce pas le moment de s'inspirer de ces travaux pour les étendre sur toute la Grande Région Grenobloise ? Au moment où tous les territoires du SCoT finalisent leur « Projet de Territoire », ne serait-ce pas une opportunité de créer des ponts avec chacun d'entre eux ?

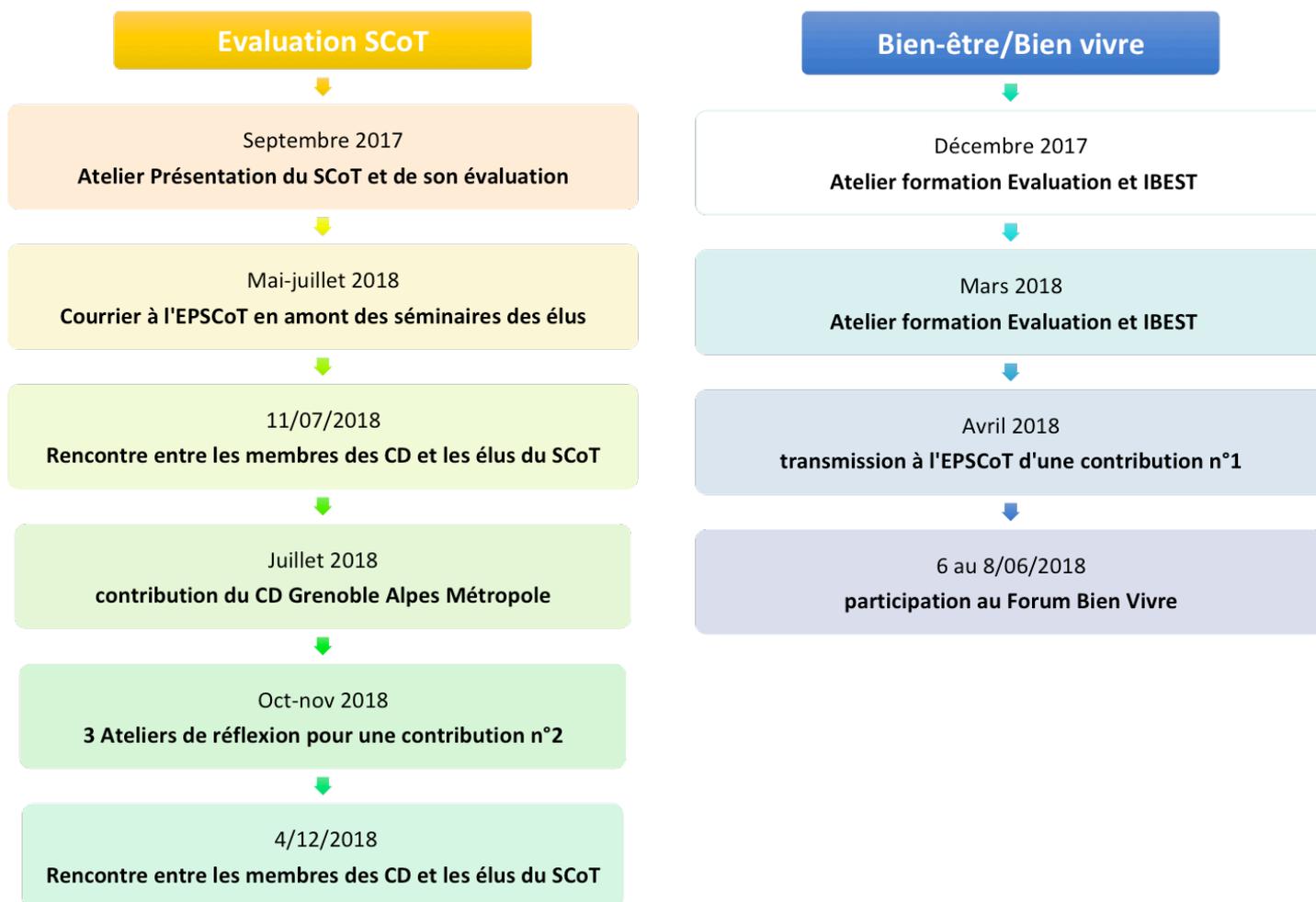
**Les Conseils de Développement sont évidemment prêts à travailler en ce sens aux côtés de l'EPSCoT.**

---

<sup>3</sup> Le Buen Vivir, une autre vision du monde – Pablo Solon

<sup>4</sup> Voir Annexe 2 : Aller plus loin, idées d'ici ou d'ailleurs

## Annexe 1 : Processus d'élaboration de la contribution



Au cours de cette démarche environ 50 personnes de la Société Civile organisée (membres de Conseil de Développement ou d'association, animateurs des CD) ont participé au moins à une rencontre, dont environ 20 personnes sur la dernière partie (contribution n°2).

| Territoire                    | Au moins 1 réunion | <i>Dont Contribution n°2</i> |
|-------------------------------|--------------------|------------------------------|
| Métropole Grenobloise         | 30                 | 8                            |
| Grésivaudan                   | 10                 | 5                            |
| Pays Voironnais               | 6                  | 5                            |
| Saint Marcellin Vercors Isère | 4                  | 3                            |
| Autre                         | 2                  | 1                            |

## Annexe 2 : Aller plus loin : idées d'ici ou d'ailleurs

### Grenoble

- **Faire du bien-être soutenable une boussole**
- Construire un indice de bien-être soutenable et territorialisé qui oriente les politiques publiques. Tel est le pari d'Ibest, indice bâti de manière collaborative sur le territoire grenoblois.
- [www.revue-projet.com/articles/2018-02-clot-grenoble-faire-du-bien-etre-soutenable-une-boussole/8335](http://www.revue-projet.com/articles/2018-02-clot-grenoble-faire-du-bien-etre-soutenable-une-boussole/8335)
- 8 dimensions : biens de subsistance, travail et emploi, affirmation de soi et engagement, démocratie et vivre ensemble, environnement naturel, santé, accès et recours aux services publics, temps et rythme de vie

### Grand Narbonne

- **La qualité de vie : une affaire de politique publique**
- Suite à l'évaluation du SCoT, mise en place d'une étude sur les indicateurs de qualité de vie ; réalisation d'une application permettant de visualiser les résultats, commune par commune et sur l'ensemble du territoire
- [https://dsidd.shinyapps.io/QV\\_GN\\_2017/](https://dsidd.shinyapps.io/QV_GN_2017/) (identifiant bienvivre / mdp bienvivre)
- 8 axes : Vie sociale, Risques, Habitat, Services de santé, Environnement, Economie, Mobilités, Mode de vie

### Toulouse

- **Quels sont les indicateurs à mobiliser pour être au plus près des réalités territoriales « vécues » et donc des habitants ?**
- A partir d'une méthode participative, identifier des indicateurs de bien-être au service des politiques publiques de la Métropole toulousaine
- <https://codev-toulouse.org/documents/680311/681451/Livret+Indicateurs+de+bien-%C3%AAtre+2016/b085d51a-1c5f-4cd7-b963-a5ae0ac9cc25>
- Le Codev propose la mise en place d'un Observatoire du bien-être à l'échelle de Toulouse Métropole, composé notamment de baromètres locaux qui intègrent la notion du bien vivre ensemble à travers une approche quantitative et statistique.

### Strasbourg

- **Comment ça va ? Les déterminants principaux du bien-être, exprimés par les participants**
- <https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1086315/0/8036d5c1-cd0f-eb38-5447-1d716b5fc51a>

## Annexe 3 – contribution n°1

25 avril 2018

### Préambule

Les membres des 4 Conseils de Développement de la Région Grenobloise<sup>5</sup> se sont rassemblés lors de 2 ateliers<sup>6</sup> pour contribuer à l'évaluation du SCoT. Ils ont souhaité transmettre un questionnaire évaluatif basé sur une entrée citoyenne autour du « Bien Vivre ».

Lors du premier atelier, ont été présentés les principes de l'évaluation et des Indicateurs de Bien-Etre Soutenables (IBEST). Les 8 dimensions d'IBEST qui sous-tendent les préoccupations citoyennes sont :

-  accès aux biens de subsistance
-  travail et emploi
-  accès et recours aux services publics
-  santé
-  temps et rythme de vie
-  environnement naturel
-  démocratie et vivre ensemble

S'en est suivie une priorisation des enjeux : rééquilibrage des territoires, préservation des espaces naturels et agricoles, rapprochement des zones économiques et de l'emploi, mobilités.

Lors du second atelier, les principes d'IBEST ont été approfondis, et après échanges entre les participants, 10 questions ont été formulées.

### Les questions que nous nous posons

Préliminaire : existe-t-il un état 0 pour toutes les thématiques ?

1. Où ont été réalisés les nouveaux logements ? Mesure-t-on une différence entre ce qui est prévu et réalisé ?  
Observe-t-on une adéquation entre les politiques de logements et les politiques de déplacement, par bassins de vie ?  
Les outils permettent-ils d'observer où sont construits les logements sociaux et mettre la priorité sur les territoires en tension ?
2. L'approche économique du SCoT est-elle suffisamment large pour prendre en compte toutes les composantes de l'économie (productif et présentiel) ?  
Comment les politiques touristiques s'articulent-elles avec les politiques de déplacements, de préservation des espaces naturels, patrimoine... ?  
A-t-on créé un lien entre les politiques touristiques des différents territoires ?

---

<sup>5</sup> Grenoble Alpes Métropole, Pays Voironnais, Grésivaudan, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

<sup>6</sup> 11/12/2017 et 20/03/2018. Ces ateliers ont rassemblé de 10 à 20 personnes

3. Les décisions des grands prescripteurs (Universités, Centres Hospitaliers, Administrations déconcentrées d'Etat, Département, PNR...), ont-elles eu un impact sur les équilibres ou sur la mise en œuvre de certaines politiques ?
4. Comment l'application du SCoT agit-elle sur les esthétiques, les paysages urbains, le sens de l'espace public, qui contribuent à la qualité de vie et au bien-être des habitants ?  
Quels sont les indicateurs de suivi des orientations qualitatives du SCoT ?
5. Peut-on constater l'efficacité du croisement entre les politiques d'urbanisation et de mobilité, avec un effet sur la qualité de vie, notamment sur les questions de rythme de vie, d'accès à l'emploi ?  
A-t-on créé ou renforcé des déséquilibres/injustices, par des offres (en logement, déplacement, ...) auxquelles les habitants s'adaptent par nécessité, pas par choix?
6. La mise en œuvre de certains outils n'a pas été possible (ex du PAEN<sup>7</sup>). Cela remet-il en question les préconisations qui agissent sur l'équilibre entre les espaces urbanisés et la préservation des espaces naturels et agricoles?
7. Peut-on évaluer l'impact des orientations du Schéma d'Aménagement Commercial sur la revitalisation des bourgs ? Et notamment, comment le SCoT a-t-il influé sur des projets et réalisations comme Crolles, Moirans, Neyrpic, Blanchisserie, ... ?  
La compatibilité entre les politiques, projets et le SCoT tient-elle compte des attentes des habitants, qui souhaitent des centres villes attractifs ? Permet-il de « faire ville » ?  
Si le SCoT avait une intention de rupture, la réalité semble être différente. Comment aller vers une transition plus prononcée?
8. A l'usage, la mise en œuvre du SCoT a-t-elle mis en évidence des contradictions ? Se révèle-t-il un véritable outil de renforcement des équilibres ou a-t-il juste continué à accompagner un développement « au fil de l'eau » ?  
Peut-on vérifier si de nouveaux déséquilibres n'ont pas été créés ?  
Quels outils ont-ils mis en œuvre pour suivre les conséquences des politiques de densification et de relocalisation économique ?  
A-t-on pu vérifier la cohérence des différentes politiques publiques mises en œuvre sur le périmètre du SCoT?
9. Les objectifs du SCoT ont-ils été atteints compte tenu des changements institutionnels importants ?  
Le SCoT est-il suffisamment robuste pour résister aux changements réglementaires, institutionnels ou de périmètre?

---

<sup>7</sup> Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains